

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-036

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 26 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie Déléguée d'Aiguebelle, sous la présidence de Monsieur RICO-PEREZ José, Maire.

Nombre de conseillers	Date de convocation :	22/05/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	2/05/2023
Présents : 17		
Votants : 22		

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno RICHARD Denis

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - LEGRAND Alexandra

Excusés : M. GACHET Roger –
M. DELWAL Jean-Luc (Procuration à M. MELLAN Lionel)
M. RIZZON Bruno (Procuration à M. RICHARD Denis)
Mme BOIVINEAU Myriam (Procuration à M. RICO-PEREZ José)
Mme PAVIET Laura (Procuration à Mme JABOUILLE Martine)
Mme PEREZ Stéphanie (Procuration à Mme Josyane BAZIN).

A été nommé secrétaire de séance : Bruno MICHELLAND



Objet : Engazonnement aire de jeux du Parc Rochette – Commune déléguée d'Aiguebelle

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'installation de l'aire de jeux du Parc Rochette est à présent achevée et qu'il convient à présent d'engazonner cette aire.

Il présente à l'assemblée un devis d'engazonnement d'un montant de 3 120 euros hors taxes (trois mille cent vingt euros hors taxes).

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/2023

ID : 073-200086569-20230526-23036-DE



Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes et représentées :

- **APPROUVE** l'engazonnement de l'aire de jeux du Parc Rochette située sur la commune déléguée d'Aiguebelle,
- **DIT** que l'offre tarifaire retenue s'élève à 3 120,00 euros hors taxes (trois mille cent vingt euros hors taxes),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire



Le Maire,

José RICO-PÉREZ